

à partir du premier juin prochain. Cette loi leur permettra d'en agir ainsi.

L'honorable M. CROSBY: Je ne veux pas combattre le bill, mais il me semble qu'une demi-heure peut faire une grosse différence pour un homme qui est dans le commerce, ou pour quelqu'un qui ne fait qu'entrer dans le commerce, si ses lettres de change sont protestées.

L'honorable M. BOYER: Les banques ouvriront à 9 heures 30.

L'honorable M. CROSBY: L'ouverture des banques à 9 heures 30 ne sera pas d'un grand secours, s'il faut attendre jusqu'à 3 heures pour obtenir l'argent. La dernière demi-heure est généralement la plus importante, et je n'hésite pas à le dire d'après ma propre expérience. Je ne désire aucunement contrecarrer la mesure, mais je dis que les hommes d'affaires qui comptent sur les banques et ont le souci de se tenir en bonne situation vis-à-vis d'elles, trouveront quelquefois que la dernière demi-heure est très précieuse. Je n'aîmerais pas à faire quoi que ce soit de nuisible dans ce cas.

L'honorable M. DANDURAND: Mais l'honorable sénateur sait qu'un débiteur a jusqu'à 4 heures avant que son billet passe aux mains du notaire.

L'honorable M. CROSBY: Cet honorable monsieur n'en sait pas aussi long sur ce point que mon honorable ami. Les hommes de sa profession, quand ils ont obtenu un permis du barreau, peuvent avoir ce qu'ils veulent; mais je parle de l'homme d'affaires ordinaire, qui est obligé de faire son chemin dans le monde. Je serais très fâché de faire quoi que ce soit qui nuise à cette classe de lutteurs. Nous avons dans toutes les parties du pays nombre de bons, de vrais, de fidèles hommes d'affaires; mais très souvent ces hommes ne pourraient trouver mon honorable ami vers deux heures et demie, car il ne serait pas de retour de son lunch à cette heure-là, et peut-être obtenir de lui un accommodement qui les aiderait à se tirer pour l'heure d'embarras. Beaucoup d'hommes estimables se trouvent dans l'obligation d'avoir recours à leurs amis pour se faire aider à sortir d'une situation difficile, mais les 2 heures 30 sont si rapprochées de l'heure du lunch, pour l'homme qui se trouve dans une bonne situation de fortune, qu'il peut être difficile à l'homme d'affaires de l'atteindre à temps pour s'éviter un protêt, tandis qu'il serait possible d'arriver à lui avant trois heures. Je crois

qu'il est regrettable de limiter le temps dont dispose cette classe de commerçants.

L'honorable M. BOYER: Dois-je comprendre que mon honorable ami veut dire que c'est la dernière heure passée à la buvette qui doit assurer à l'homme d'affaires l'argent dont il a besoin?

L'honorable M. CROSBY: Il n'y a plus de buvettes maintenant.

La motion est adoptée et le bill est lu une deuxième fois.

Sur une motion de l'honorable sir James Lougheed, le Sénat se forme en comité pour l'étude du bill.

L'honorable M. WATSON préside.

Article 1—heure du protêt portée de 3 heures de l'après-midi à 2 heures 30 minutes de l'après-midi.

L'honorable M. POWER: Tout en admettant la force des objections soulevées par mon jeune collègue de Halifax contre une modification de la loi, je crois qu'en somme le bill devrait être adopté. Je remarque que le Gouvernement a limité l'application du bill devenu loi à la période de la durée de la guerre. Or, toutes les classes de la société sont obligées de faire des sacrifices pour la poursuite de la guerre jusqu'à la victoire, et je ne vois pas pourquoi les hommes d'affaires n'en feraient pas comme les autres. Mais la principale raison pour laquelle je suis en faveur de l'adoption du bill repose sur le fait que, en règle générale, les commis de banque de ce pays, surtout les jeunes commis, sont aussi mal payés et à peu près aussi chargés de travail que n'importe quelle classe de la société; et je suis heureux de penser que l'adoption de cette modification de la loi améliorera leur condition dans une certaine mesure.

L'honorable M. CROSBY: Je n'ai pas saisi ce que l'honorable leader de la Chambre a dit touchant la mise en vigueur de l'amendement pendant la guerre seulement. Comme l'honorable sénateur l'a dit, tous doivent faire un peu de sacrifice, et je crois donc que cela est fort bien.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Le bill est rapporté sans modification, sauf la troisième lecture et est adopté.

SOUVENIRS CANADIENS DE LA GUERRE.

SUGGESTION.

L'honorable M. BELCOURT: Avant l'ajournement de la Chambre, je vous de-